

# LA POLITIQUE MARITIME EUROPÉENNE AU REGARD DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES ENGAGEMENTS CLIMAT

**Le Bureau du Cese du 10 mai 2016 a confié à la section des affaires européennes et internationales la préparation de cet avis, qui a désigné Jacques Beall du groupe Environnement et nature comme rapporteur. Fabienne Cru, présidente du groupe CGT, Paul Fourier, conseiller du groupe CGT, ont participé aux travaux, ainsi que Philippe Brood, personnalité associée.**



Fabienne Cru



Paul Fourier



Philippe Brood



## SECTION AFFAIRES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

séance du 12 avril 2017

### L'AVIS

L'avis traite de la nécessité de réglementer le transport maritime, mode de transport depuis longtemps largement mondialisé, afin que soient respectées des normes environnementales et sociales. L'enjeu est majeur dans la mesure où 90 % des marchandises sont transportées, dans le monde, par voie maritime, dont 70 %

dans les eaux européennes. Malgré de nombreuses résistances, la régulation peut ainsi être largement améliorée à l'échelle du continent, de façon à parvenir à une politique maritime européenne plus vertueuse et plus motrice dans le contexte mondial. Les préconisations traitent de la question primordiale du dumping social, mais

également des conditions de vie et de travail des marins. Elles visent aussi à mieux prendre en compte les impacts environnementaux et sur le climat, à réduire au maximum les conséquences négatives sur l'écosystème marin tout en se situant à des niveaux de sûreté et de sécurité élevés.

### LES PROPOSITIONS ESSENTIELLES DE L'AVIS

Les préconisations de l'avis traitent des moyens d'arriver à une politique européenne cohérente et d'y accoler ou conforter des versants ambitieux à la fois sociaux, environnementaux, de sûreté et de sécurité. Cela passe par une meilleure contribution des organisations de la société civile dans le cadre d'une coopération avec des acteurs institutionnels mieux coordonnés entre eux, et un respect des conventions internationales.

Socialement, il faut favoriser et améliorer la politique de formation des marins. Il est également nécessaire de promouvoir une politique de l'emploi ambitieuse dans le cadre d'un socle de dispositions sociales communes de haut niveau, tout en combattant la politique des pavillons de complaisance et de dumping social actuellement à l'œuvre. L'amélioration des conditions de travail et de vie des marins fait l'objet de propositions, notamment sur les repos et la santé-sécurité.

La question du démantèlement des navires dont les dégâts à la fois sociaux et environnementaux sont importants, est également traitée dans l'avis. Des préconisations portent notamment sur le suivi de l'activité de déconstruction, sur le développement d'une filière européenne de démantèlement des navires et sur l'émergence d'un label européen de développement durable dont l'une des composantes serait le recyclage. Des propositions de l'avis concernent la problématique des pertes de

conteneurs, enjeu de sécurité maritime, notamment afin d'imposer une traçabilité de ces derniers dans la chaîne logistique.

La limitation des impacts environnementaux fait l'objet de recommandations visant à réduire les émissions et

déchets du secteur maritime. L'interdiction du fioul lourd est également évoquée, tout en s'appuyant sur une activité de recherche et développement en termes d'efficacité énergétique et de nouveaux modes de propulsion. Enfin, la question des contrôles

indispensables pour l'application des normes – qu'elles soient sociales ou environnementales – est traitée dans l'avis, notamment par un renforcement des contrôles des États du port. ●

## DÉCLARATION DE LA CGT

L'avis proposé est un de ceux qui met en lumière les carences flagrantes, dans les domaines environnemental et social, d'un mode de transport mondialisé, très insuffisamment régulé – bien que soumis à des règles mondiales.

Nous sommes dans un domaine miné par le dumping (fiscal, social et de sécurité) où règnent les pavillons de complaisance et où des paradis fiscaux tels que le Panama, le Libéria, les Îles Marshall, Singapour, les Bahamas et même Malte en Europe sont en tête des tonnages mondiaux.

Dans ce secteur, c'est très souvent la « loi de la jungle » concernant les conditions de travail, de protection sociale, de vie et de santé des marins, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre, de soufre, d'azote, et les déchets, les eaux usées qui détériorent chaque jour un peu plus l'écosystème marin.

L'avis relève bien qu'il faut lutter contre le dumping social et que la

situation de l'emploi et des droits sociaux des gens de mer doit être améliorée. Sont dénoncés tour à tour : la fatigue, le manque de contrôle des heures de travail, la réduction des équipages et les carences de statistiques fiables sur l'emploi maritime et la formation. L'absence de volonté du législateur européen y est mise en évidence face à l'hémorragie des emplois. Par ailleurs, il est relevé que le potentiel des autoroutes de la mer n'est pas réalisé.

Le Cese en appelle aux acteurs sociaux européens pour qu'ils travaillent sur des pistes visant à renforcer les conditions d'emploi, à lutter contre le dumping social, à tirer les normes vers le haut, tout cela dans un contexte où ils ne sont guère soutenus par les institutions européennes, Commission en tête.

Enfin, sans être exhaustif pour la partie sociale, l'avis insiste sur la nécessité d'imposer, dans ce domaine comme dans d'autres, des contrepar-

ties pour l'octroi des aides publiques. Notre groupe insiste sur le fait qu'il faut réfléchir à une politique de cabotage maritime à l'échelle communautaire, fondée sur des normes sociales européennes en phase avec l'acquis communautaire. L'objectif n'est pas seulement d'aboutir à un espace maritime européen, sans barrières, reposant uniquement sur la facilitation du trafic avec simplification des opérations maritimes (douanes, formalités administratives) mais également à un espace avec des garanties collectives élevées.

Pour terminer, je tiens à remercier évidemment Jacques Beall, le rapporteur, mais également Marion Thomas et Basile Bernard, pour l'administration, qui n'ont pas économisé leurs efforts pour aboutir à la qualité du texte qui nous est proposé.

Pour l'ensemble des raisons évoquées, la CGT a voté l'avis. ●

## SCRUTIN



Section  
affaires européennes  
et internationales



152 pour